

**INTERCLUBS PAR EQUIPES
COUPE DE FRANCE DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
QUOTAS 2021 PAR REGION**

Sont qualifiées pour la finale nationale (cf. tableau) :

Pour chaque ligue :

Cinq équipes pour la ligue ayant le plus d'AS.

Quatre équipes pour la ligue suivante.

Trois équipes pour les 3 ligues suivantes ayant le plus d'AS,

Deux équipes pour les 4 ligues suivantes,

Une équipe pour les ligues restantes.

Un quota supplémentaire pour la ligue ayant la plus forte évolution en % du nombre de licenciés et rattachés entre N-2 et N-1.

* Tant qu'une ligue aura moins de 3 associations affiliées, elle doit être rattachée à une autre ligue pour les phases éliminatoires régionales.

Dans le cas où une ligue n'utilise pas ou en partie son quota, les places non attribuées seront proposées aux ligues ayant un quota de 2 (ligue triée selon le nombre d'AS en N-1) puis aux ligues ayant un quota de 3.

En cas d'égalité du nombre de quotas et d'AS en N-1, l'ordre de priorité se fera en fonction du nombre de licenciés et rattachés en N-1.

Région	Nombre d'AS N-1	Quota
Paris Île-de-France	174	5
Nouvelle Aquitaine	112	4
Auvergne Rhône Alpes	99	3
PACA	88	3
Occitanie	82	3
Pays de la Loire	57	2
Centre Val de Loire	51	2 + 1 (développement)
Bretagne	50	2
Grand Est	50	2
Hauts de France	34	1
Normandie	33	1
Bourgogne Franche Comté	24	1
<i>TOTAL</i>	854	30